

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Valérie Induni et consorts au nom du groupe socialiste – Cartes journalières Commune, clap de fin en 2023 ? (21_INT_32)

Rappel de l'interpellation

Depuis 2003, les communes suisses peuvent acheter des sets de 365 /366 cartes journalières et les vendre à leurs habitant.e.s, leur permettant ainsi de voyager en transports publics durant une journée sur l'ensemble du territoire suisse, pour un coût d'environ CHF 40.- à CHF 45.-. Ces cartes sont très appréciées de la population, en particulier des seniors et des familles.

Il faut dire que les déplacements occasionnels en train restent onéreux pour les personnes qui ne possèdent pas un abonnement général ou au minimum un abonnement demi-tarif, à la différence des déplacements réguliers en transports publics pour le travail ou la formation avec un abonnement mensuel ou annuel de parcours.

Ainsi, aller juste une fois à Zurich pour visiter la ville ou profiter d'une belle journée pour partir en montagne, du côté de Zermatt, n'est pas à la portée de toutes les bourses. Il en coûtera respectivement CHF 148.- et CHF 162.- par personne, sans demi-tarif, pour un aller-retour.

Les cartes journalières Commune coûtent CHF 14'000.- par set. Les communes prennent à leur charge les coûts administratifs liés à la vente, ainsi que le risque financier lié à l'absence de demande pour certains jours de l'année. Par cette action, elles offrent une prestation intéressante à l'ensemble de leur population.

C'est ainsi avec étonnement que nous avons appris que l'Alliance SwissPass annonçait en fin d'année 2020, la fin de ce système de cartes journalières pour décembre 2023. Dans son communiqué, l'Alliance informait que "la vente ne couvre plus ses coûts et subit d'importantes fluctuations" et prétendait que "les charges de distribution, que ce soit entre la branche des TP et les communes ou entre les communes et la clientèle ne cessent d'augmenter". On ne peut que s'étonner de ces affirmations péremptoires, d'autant plus que, à notre connaissance, un grand nombre de communes sont parties prenantes de ce service à leur population et ne remettent pas en question cette offre. Enfin, une nouvelle offre "attractive" à disposition des villes et des communes est annoncée, sans aucune information concrète sur le système qui pourrait être mis en place.

Nous sommes convaincus de l'importance des transports publics dans la diminution de la mobilité individuelle motorisée et dans la lutte contre le réchauffement climatique ; par ailleurs, donner la possibilité de voyager occasionnellement en transports publics à une partie de la population qui ne peut pas se le permettre financièrement parlant, est une prestation sociale importante à nos yeux.

Nous avons ainsi l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Que pense le Conseil d'Etat de la disparition annoncée des cartes journalières Commune ?*
- Le Conseil d'Etat a-t-il un pouvoir de représentation au sein de l'Alliance SwissPass, en tant que financeur du trafic régional ?*
- Quelles possibilités a-t-il d'influencer la décision prise et / ou de proposer de nouvelles pistes de réflexion pour favoriser la mobilité en transports publics de la population vaudoise, qu'elle soit occasionnelle ou régulière ?*

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

PREAMBULE

La compétence en matière de tarif et de distribution des titres de transport est du ressort de la branche et des entreprises de transport. La branche des transports publics s'engage notamment au niveau suisse pour des solutions de distribution modernes axées sur la clientèle. Toutefois, le Conseil d'Etat reste attentif à toute évolution dans ce domaine tant sur le plan régional que sur le plan national compte tenu des efforts consentis pour développer l'offre de transport public dans le canton et dans l'objectif d'assurer la meilleure accessibilité au transport public pour la population vaudoise.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

1. Que pense le Conseil d'Etat de la disparition annoncée des cartes journalières Commune ?

Le Conseil d'Etat a pris acte, avec un profond regret, de la décision de l'Alliance SwissPass d'abandonner la vente de la carte journalière par l'intermédiaire des communes qui l'offrent à un prix incitatif à leurs habitants. Il déplore vivement la disparition programmée de cette facilité tarifaire destinée à l'utilisation des transports publics pour le loisir par la population des communes.

Les principales raisons qui ont conduit Alliance SwissPass à vouloir retirer ces cartes journalières Commune ne convainquent pas le gouvernement. La fin annoncée de ce partenariat entre les CFF, les communes et finalement les destinataires finaux, soit les habitants des communes concernées, va à l'encontre de la promotion des transports publics. De plus, le Conseil d'Etat juge cette décision « maladroite » dans le contexte des enjeux climatiques actuels.

Toutefois, le Conseil d'Etat se montre confiant quant à la suite de la déclaration d'intention de l'Alliance SwissPass, de l'Association de communes Suisses et de l'Union des villes suisses qui confirme la volonté de poursuivre leur partenariat stratégique. C'est dans ce sens que ces trois instances se sont engagées à collaborer pour développer une offre attrayante qui sera exclusivement disponible pour les communes et les villes à partir de 2024. Le futur produit réservé aux communes pour la vente auprès de leurs habitants devrait permettre d'éviter toute interruption d'offre puisque la carte journalière actuelle est valable jusqu'en 2023.

2. Le Conseil d'Etat a-t-il un pouvoir de représentation au sein de l'Alliance SwissPass, en tant que financeur du trafic régional ?

Aujourd'hui, l'Alliance Swisspass est l'organisation de branche des transports publics, qui regroupe 250 entreprises de transport et 17 communautés tarifaires. Le rôle de la branche est d'émettre des dispositions tarifaires harmonisées, compréhensibles, de proposer des solutions de distribution modernes et conviviales ainsi que d'offrir des assortiments et des systèmes d'information axés sur les besoins de la clientèle et orientés vers l'avenir. Pour des raisons de gouvernance, les commanditaires de l'offre de transport régional, respectivement l'OFT et les cantons, ne siègent pas dans cette instance qui gère le système de transport public au niveau suisse.

Bien que la Suisse romande soit présente au sein du comité stratégique de l'Alliance SwissPass par deux directeurs d'entreprises importantes (TPG et TPF), le gouvernement n'a pas d'influence sur l'organe de la branche des transports publics et sur les décisions prises par l'Alliance SwissPass.

3. Quelles possibilités a-t-il d'influencer la décision prise et / ou de proposer de nouvelles pistes de réflexion pour favoriser la mobilité en transports publics de la population vaudoise, qu'elle soit occasionnelle ou régulière ?

Le gouvernement est favorable à des évolutions tarifaires qui présentent des avantages pour les utilisateurs des transports publics et qui visent le report modal de la voiture individuelle vers le transport public. A ce titre, le Canton soutient des promotions ciblées sur certains segments de l'offre comme les déplacements loisirs. Dans cet esprit, des actions ont déjà débuté en 2019. En 2020, une opération WelQome a permis de vendre une carte journalière vaudoise à un prix très attractif lors de la crise sanitaire permettant aux vaudoises et aux vaudois de découvrir le canton en transport public.

En été 2021, un projet est programmé sous l'égide de la communauté tarifaire vaudoise avec l'appui du canton pour offrir deux produits loisirs à des prix incitatifs. Cet effort sera poursuivi en 2022 et les années suivantes en vue d'inscrire plusieurs produits loisirs dans l'assortiment Mobilis à la suite des retours d'expérience des phases pilotes de 2021 et 2022. De plus, une étude est en cours pour mettre en place un « produit loisirs en soirée » pérenne dans l'assortiment Mobilis. Ce type de tarification ciblée vise à sensibiliser la clientèle avec des avantages tarifaires permettant de favoriser l'utilisation des transports publics pour des trajets hors activités pendulaires lors des heures creuses et en soirée, par exemple, et vise à initier un changement d'habitude de la population vaudoise menant au transfert modal recherché.

C'est dans ce sens que le canton, par l'intermédiaire de son Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), travaille en étroite concertation avec la communauté tarifaire vaudoise, et par conséquent, avec les entreprises de transport public vaudoises, pour tester et mettre en œuvre des tarifications spécifiques susceptibles de faire évoluer l'utilisation des transports publics pour une grande partie des déplacements individuels. Différentes offres ont ainsi été proposées à la population en été 2021 (FlexiAbo, carte accompagnants, carte extension abo). Cet engagement a également comme objectif de faire mieux connaître et promouvoir l'offre de transport à disposition des habitants du canton, notamment en regard de l'urgence climatique.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 25 août 2021.

La présidente :

N. Gorrite

La vice-chancelière :

S. Nicollier